

1944 PARIS
SAS au capital de 1.000 €
16 Boulevard Saint Germain
75005 PARIS

RCS PARIS 817 465 883

PROCES VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
du 11 juin 2025

Le 11 juin 2025 à 9 heures,

L'associé unique de la société 1944 PARIS, la Société 3A FINANCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 230.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 639 087, dont le siège social est sis 1 rue de turbigio 75001 Paris, représentée par son gérant, Monsieur Alexandre DELRIEU,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président relatif aux comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31.12.2024,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
- l'affectation du résultat

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024 et se soldant par un bénéfice de **203 068** euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice laissant apparaître un bénéfice de **203 068 €**, de la manière suivante :

Report à nouveau (n-1) :	+ 160 698 €
Bénéfice au 31 12 2024	+ <u>203 068 €</u>
Report à nouveau après affectation	+ 363 766 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes ainsi mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 200 000 € pour l'exercice 2021
- 200 000 € pour l'exercice 2022
- 150 000 € pour l'exercice 2023

TROISIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les décisions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

**La société 3A FINANCE,
Représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU**


SARL 3A FINANCE
1 Rue de Turbigo
75001 Paris
RCS Paris 803 639 887

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société :			Adresse du siège social :	
SAS DELRIEU ALEXANDRE 1944 PARIS			16 BD SAINT GERMAIN 75005 PARIS	
SIRET	8	1	7	4
	6	5	8	8
	3	0	0	0
	1	2	Mél : 1944paris@beautygestion.com	
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :	
16 BLD SAINT GERMAIN 75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées	Commerce de Gros de Parfumerie et de produits...		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	222 770	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	WAVESOFT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date :	Lieu :
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: Monsieur: DELRIEU ALEXANDRE	PRESIDENT
Examen de conformité fiscale (ECF)	Prestataire :	Signature :		

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

2025

Cocher la case si néant **G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %		
	0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS										Néant <input type="checkbox"/> *						
Adresse de l'entreprise		16 BLD SAINT GERMAIN										75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT						
SIRET		8	1	7	4	6	5	8	8	3	0	0	0	1	2			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1	2	Durée de l'exercice précédent *										1	2			
													Exercice N clos le					
													31	12	2024			
													Brut		Amortissements, provisions		Net	
													1	2		3		
Capital souscrit non appelé													TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *											AB	AC				
		Frais de développement *											CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires											AF	AG				
		Fonds commercial (1)											AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles											AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles											AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains											AN	AO				
		Constructions											AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels											AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles											AT	AU				
		Immobilisations en cours											AV	AW				
		Avances et acomptes											AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence											CS	CT				
		Autres participations											CU	CV				
		Créances rattachées à des participations											BB	BC				
		Autres titres immobilisés											BD	BE				
		Prêts											BF	BG				
Autres immobilisations financières *											BH	BI						
TOTAL (II)													BJ	BK				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements											BL	73 624	BM	73 624		
		En cours de production de biens											BN		BO			
		En cours de production de services											BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis											BR		BS			
		Marchandises											BT	1 235 037	BU	1 235 037		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes											BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *											BX	2 977 533	BY	2 977 533		
		Autres créances (3)											BZ	85 727	CA	85 727		
		Capital souscrit et appelé, non versé											CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)											CD		CE			
Disponibilités											CF	2 674	CG	2 674				
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *											CH		CI				
	TOTAL (III)											CJ	4 374 594	CK	4 374 594			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)											CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)											CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)											CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)													CO	4 374 594	1A	4 374 594		
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes										CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR			
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :			Stocks :			Créances :										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1..000..)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ)	DG
	Report à nouveau			DH	10 699	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	203 068	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
			DL	214 866		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
				DO	TOTAL (II)	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
				DR	TOTAL (III)	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligatoires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	660	
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs EI)	DV	2 976 076
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	538 775	
	Dettes fiscales et sociales			DY	79 244	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	564 973	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
			EC	4 159 728		
Écart de conversion passif *			ED	TOTAL (V)		
			EE	4 374 594		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			- Écart de réévaluation libre		1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 159 728
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	660	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	2 798 129	FB		FC	2 798 129	
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE	FF	
			Services *	FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 798 129	FK		FL	2 798 129	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	574	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 591	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 805 293
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 679 251	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	(168 069)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	55 476	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	(39 758)	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *					FW	626 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 685	
	Salaires et traitements *					FY	135 423	
	Charges sociales (10)					FZ	61 759	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements * (14)			GA	
				- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	12 777	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2 366 425	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	438 869	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	173 599	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	173 599	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(173 599)	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	265 270	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N							
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC		
	Total des produits exceptionnels (7)				(VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	135	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)				(VIII)	HH	135
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	(135)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	62 067	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	2 805 293	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	2 602 226	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)					HN	203 068	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G		
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)				HX		
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *		RC		
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *		RD		
	(9) Dont transfert de charges				A1	574	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS			
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CONTRAVENTION					135		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Cadre A		1944 PARIS				Néant ☒ *								
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
					1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9)			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1)			KM		KN		KO		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants		M2)			KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants		M3)			KS		KT		KU
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX		
		Matériel de transport *						KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
Avances et acomptes						LK		LL		LM				
TOTAL III						LN		LO		LP				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
	Autres participations						8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
	TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG		ØH		ØJ				
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
					1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	ØØ	DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO	LV	LW		1X			
CORPORELLES	Terrains						IP	LX	LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ	MA	MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR	MD	ME		MF			
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS	MG	MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillages industriels						IT	MJ	MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU	MM	MN		MO		
		Matériel de transport						IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW	MS	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers*						IX	MV	MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY	MZ	NA		NB			
Avances et acomptes						NC	ND	NE		NF				
TOTAL III						IY	NG	NH		NI				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ	ØU	M7		ØW			
	Autres participations						lØ	ØX	ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés						l1	2B	2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières						l2	2E	2F		2G			
	TOTAL IV						l3	NJ	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						l4	ØK	ØL		ØM				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS					Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
					1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL			UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP			UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT			UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA										
	Autres créances clients	UX			2 977 533		2 977 533					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*)	UO			Z1							
	Personnel et comptes rattachés	UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB			85 727		85 727				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC										
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR											
Charges constatées d'avance	VS											
TOTAUX				VT	3 063 260		VU	3 063 260		VV		
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG							
		à plus d'1 an à l'origine			VH		660		660			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B			538 775		538 775					
Personnel et comptes rattachés		8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D			8 088		8 088					
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			8E		20 009		20 009			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW		49 510		49 510			
		Obligations cautionnées			VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés			VQ		1 638		1 638			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI			2 976 076		2 976 076					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			564 973		564 973					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX				VY	4 159 728		VZ	4 159 728				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	103 306						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le				
								3 1 1 2 2 4				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
						WA		203 068				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) *)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		135	
	Amendes et pénalités		WJ	135		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7		62 067			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)				I8					
			- imposées au taux de 0%				ZN					
Régimes particuliers / impositions différées	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN					
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3						
						TOTAL I		WR 265 270				
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *						WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)						WU						
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV					
			- imposées au taux de 0 %				WH					
			- imposées au taux de 19 %				WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A) XA					
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX						
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *						ZY					
	Majoration d'amortissement *						XD					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5			
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> *)		PA			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> *)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> *)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> *)		XC				
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> *)		PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		YH) XG					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)		YC						
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)		YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2						
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I moins II)				XI	265 270					
		Déficit (II moins I)							XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL						
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	265 270		XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	17 525			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	143 173				Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE					Autres répartitions	ZE					
							Report à nouveau	ZF					
	TOTAL I	ØF	160 699				(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II	ZG			160 699		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7)				YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS	
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8)				XQ	6 396	
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	481 499
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES)				ST	138 984	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	626 880
	- CFE et CVAE											YW	470
	IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS)				9Z	2 215
		Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD											YX
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY	557 642
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	90 362
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*											ØB	134 848
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	5.75 %
	- Numéro de centre agréé *	XP					- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *											RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *											RH	
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %			JK	Plus-values à 0 %			JL			
			Plus-values à 19 %			JM	Imputations			JC			
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %			JN	Plus-values à 0 %			JO			
			Plus-values à 19 %			JP	Imputations			JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH	n° SIRET de la société mère du groupe			JJ							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
7				8	9	19%	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)	(A)		(B) avec une ventilation par taux		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS			Formulaire déposé au titre de l'IR EU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME								
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré	antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie							
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	Sur 10 ans							
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} du CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré	antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1						
		N-2						
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 bis du CGI)	N-1						
		N-2						
		N-3						
		N-4						
		N-5						
		N-6						
		N-7						
	N-8							
N-9								
TOTAL 2								
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS								
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)								
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre				Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	1944 PARIS	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
-----------------------------	------------	---

	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
❶ Entreprises soumises à l'IS	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶	
❷ Entreprises soumises à l'IR		
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1		
	N – 2		
	N – 3		
	N – 4		
	N – 5		
	N – 6		
	N – 7		
	N – 8		
	N – 9		
	N – 10		

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1				
	N – 2				
	N – 3				
	N – 4				
	N – 5				
	N – 6				
	N – 7				
	N – 8				
	N – 9				
	N – 10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		1944 PARIS				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SAS 1944 PARIS		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	
		Données en nombre de mois	12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		YP	2	
- Dont apprentis		YF		
- Dont handicapés		YG		
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	2 798 129	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX	2 798 129	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	6 591	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD	207 827	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM	214 417	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats		ON	1 734 727	
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	620 484	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	12 777	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		Og		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ	2 367 988	
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	644 558	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.		SA	644 558	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 798 129	
		Effectifs au sens de la CVAE *	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	/ /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

Néant *

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2
Dénomination de l'entreprise	1944 PARIS		
Adresse (voie)	16 BLD SAINT GERMAIN		
Code postal	7 5 0 0 5	Ville	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES
			P3 100
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES
			P4
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1.00	TOTAL DES LIGNES P3 + P4
			P6 100.00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	3A FINANCE
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 3 6 3 9 0 8 7	% de détention	100.00
Nb de parts ou actions			100
Adresse N°	1	Voie	RUE DE TURBIGO
Code postal	75001	Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT
		Pays	FR

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage				% de détention	
Nb de parts ou actions					
Naissance : Date		N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage				% de détention	
Nb de parts ou actions					
Naissance : Date		N° Département		Commune	
				Pays	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	8 1 7 4 6 5 8 8 3 0 0 0 1 2
Dénomination de l'entreprise	1944 PARIS		
Adresse (voie)	16 BLD SAINT GERMAIN		
Code postal	7 5 0 0 5	Ville	PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :		P5	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Numéro SIREN / IDSP	817465883
Désignation du déclarant	1944 PARIS
	16 BLD SAINT GERMAIN
	75005 PARIS 5EME ARRONDISSEMENT
Code activité NAF	4645Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Désignation du conseil	<input checked="" type="checkbox"/> Pas de conseil
	<input type="checkbox"/> Comptable
	<input type="checkbox"/> Cabinet Conseil
	<input type="checkbox"/> Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination
Adresse
Code postal
Ville

SAS	1944	PARIS
16 BLD SAINT GERMAIN		
7	5	0 0 5
PARIS 5EME ARRONDISSEMENT		

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET	8	1	7	4	6	5	8	8	3	0	0	0	1	2						
Période référence	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation			/			/														

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée **A2** 644 558 case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence **A3** 2 798 129 à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe **B6** à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A PARIS 5EME ARRONDISSEMENT	SIGNATURE
DATE 17/04/2025	MR
	DELRIEU ALEXANDE
	PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

III. REPARTITION DES SALARIES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
0 0 0 1 2 7 5		PARIS	1 0 5	2 00

SIREN

8 1 7 4 6 5 8 8 3

PAGE

1 / 1

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.